

20 janvier 2026

Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique  
Commission des valeurs mobilières de l'Alberta  
Autorité des affaires financières et services aux consommateurs de la Saskatchewan  
La Commission des valeurs mobilières du Manitoba  
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario  
Autorité des marchés financiers  
Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick  
Surintendant des valeurs mobilières, Ministère de la justice et de la Sécurité publique, Île-du-Prince-Édouard  
Commission des valeurs mobilières de la Nouvelle-Écosse  
Bureau du surintendant des valeurs mobilières de Terre-Neuve-et-Labrador  
Bureau du surintendant des valeurs mobilières du Yukon  
Bureau du surintendant des valeurs mobilières, Territoires du Nord-Ouest  
Bureau du surintendant des valeurs mobilières, Nunavut

**Objet : Avis de consultation et demande de commentaires des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) – Gestion du risque de liquidité**

FAIR Canada a le plaisir de faire part de ses commentaires en réponse à la consultation susmentionnée.

FAIR Canada est un organisme national, indépendant et sans but lucratif reconnu pour ses commentaires indépendants et équilibrés sur les questions de politique publique. Nous nous consacrons à promouvoir les droits des investisseurs et des consommateurs financiers au Canada par l'entremise de :

- Soumissions de politiques informées aux gouvernements et aux organismes de réglementation
- Recherche pertinente axée sur les investisseurs particuliers
- Sensibilisation, collaboration et éducation du public
- Identification proactive des problèmes émergents<sup>1</sup>.

## Commentaires généraux

---

<sup>1</sup> Visitez le site <https://faircanada.ca/fr/> pour en savoir plus.

FAIR Canada soutient l'objectif des ACVM visant à renforcer le cadre de gestion du risque de liquidité (GRL) pour l'ensemble des fonds d'investissement au Canada. Les fonds d'investissement sont le type de titre le plus couramment détenu par les investisseurs particuliers au Canada. L'établissement de normes exécutoires en matière de GRL renforcera de manière positive la protection offerte aux investisseurs canadiens. Ces normes sont d'autant plus importantes que certains organismes de réglementation cherchent à élargir l'accès des investisseurs particuliers aux actifs à long terme par le biais de structures de fonds d'investissement.

Nous félicitons les ACVM d'avoir aligné leur approche sur les meilleures pratiques réglementaires internationales.

\*\*\*\*\*

Nous vous remercions d'avoir pris en compte nos commentaires sur cette question importante. En notre qualité de défenseurs des investisseurs, nous tenons à vous remercier de nous avoir donné l'occasion de partager notre point de vue et de contribuer à l'élaboration de politiques qui accordent la priorité aux investisseurs. Nous sommes heureux à l'idée de poursuivre le dialogue et la collaboration avec les ACVM et les autres parties prenantes afin de bâtir des marchés financiers équitables, transparents, efficaces et résilients pour tous les Canadiens. Si vous souhaitez discuter plus en détail de notre soumission, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Nous sommes déterminés à collaborer avec vous pour obtenir de meilleurs résultats pour les investisseurs.

Cordialement,



Jean-Paul Bureaud  
Président, chef de la direction et directeur général  
FAIR Canada | Fondation canadienne pour la promotion des droits des investisseurs